

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES  
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

**Forum mondial sur la concurrence**

**ÉVALUATION EX POST DES MESURES CORRECTIVES EN MATIÈRE DE FUSIONS**

**Session IV – Appel à contributions des pays**

7 et 8 décembre 2023

Ce document est un appel à contributions adressé aux pays en vue de la session IV du Forum mondial sur la concurrence, qui se tiendra les 7 et 8 décembre 2023. Les participants au Forum sont invités à soumettre leur contribution au plus tard le **27 octobre 2023**.

JT03523874

## À L'ATTENTION DE TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM MONDIAL

### Objet : Table ronde sur l'évaluation *ex post* des mesures correctives en matière de fusions

22<sup>e</sup> Forum mondial sur la concurrence (7 et 8 décembre 2023)

Madame, Monsieur,

Le 8 décembre 2023, le [Forum mondial sur la concurrence \(FMC\)](#) organisera une table ronde sur l'évaluation *ex post* des mesures correctives en matière de fusions. Nous vous communiquons par la présente quelques informations générales sur le thème de la session et invitons les autorités disposant d'une expérience pertinente dans le domaine à transmettre leurs contributions par écrit.

Le contrôle des fusions constitue une composante importante des régimes de concurrence, et l'application de mesures correctives effectives est nécessaire pour en assurer l'efficacité. Dans le domaine du contrôle des fusions, les mesures correctives font l'objet d'un processus distinct et présentent un certain nombre de défis spécifiques qui méritent un examen attentif, notamment en ce qui concerne leurs modalités de conception et de mise en œuvre. Les évaluations *ex post* des mesures correctives offrent aux autorités de la concurrence un certain recul dans l'analyse des décisions antérieures, pour déterminer si les mesures concernées ont produit le résultat attendu ou si celui-ci aurait pu être amélioré. Elles sont ainsi à même d'améliorer et d'affiner leurs pratiques, mais aussi de gagner en assurance quant à leurs futures prises de décision.

Bien que ce sujet spécifique n'ait pas encore fait l'objet d'un examen direct au sein du Comité de la concurrence ou du FMC, les thèmes de l'évaluation *ex post* et des mesures correctives en matière de fusions l'ont déjà été à plusieurs reprises. Le Comité de la concurrence a par exemple organisé des tables rondes portant sur l'[évaluation de l'impact des décisions relatives aux fusions](#) (2011) et les [mesures correctives dans les affaires de fusions](#) (2011). De plus, de 2012 à 2016, le Comité de la concurrence a fait de l'[évaluation des interventions en matière de concurrence](#) une priorité stratégique, et un [guide de référence sur les évaluations \*ex post\* des décisions de mise en œuvre des autorités de la concurrence](#) a été publié en 2016. Plus tôt dans l'année, ces thématiques ont également été abordées dans le cadre de la table ronde du Groupe de travail n° 2 sur l'[évaluation et la communication des avantages des interventions en matière de concurrence](#). De nombreuses autres discussions ayant trait à l'examen des opérations de fusion de manière générale ont également eu lieu.

Cette table ronde abordera différents aspects des évaluations *ex post* des mesures correctives, y compris la conception ou encore la mise en œuvre de ces dernières. Elle s'intéressera également au rôle indispensable qu'elles jouent dans la palette d'outils dont disposent les autorités de la concurrence et à la meilleure façon d'assurer leur mise en œuvre effective en fonction des ressources disponibles. Plus précisément, le Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence abordera les questions suivantes :

- Quelle est l'expérience des juridictions concernant les évaluations *ex post* des mesures correctives ? Quels sont les différents champs d'application et types d'examens disponibles ?
- Quels sont les avantages d'une évaluation *ex post* des mesures correctives ? Comment les maximiser et intégrer les enseignements qui en sont tirés dans les pratiques futures ?
- Ces examens présentent-ils des difficultés ? Comment les résoudre ? Quelles sont les ressources nécessaires ?
- Quelles pratiques privilégier pour mener une évaluation *ex post* des mesures correctives ? Comment sélectionner les cas à soumettre à un examen ?

- Quel est le lien entre ces examens et les mesures correctives actuelles ? Comment les autorités peuvent-elles réagir si les mesures correctives s'avèrent inefficaces ?

Nous invitons les participants à soumettre leurs contributions sur la manière d'aborder ces questions et, de manière générale, de faire part de leur expérience concernant l'évaluation *ex post* des mesures correctives. Les contributions écrites renforceront considérablement la qualité des échanges et donc l'utilité de cette table ronde. Pour vous aider à préparer votre document, la séance s'appuiera sur une note de référence qui sera publiée sur O.N.E dans les prochains mois.

Vous trouverez également une proposition de bibliographie préliminaire à la fin de ce document, ainsi qu'une liste de questions plus détaillées à l'annexe. La liste à l'annexe n'est pas exhaustive. Les participants sont encouragés à soulever tout autre point d'intérêt dans leur contribution ou au cours de la discussion.

La page web de l'OCDE consacrée à cette table ronde sera le principal canal de transmission de la documentation et des liens pertinents sur ce sujet (voir le site web du FMC : [oe.cd/gfc](http://oe.cd/gfc)). Elle sera accessible sur la page principale des tables rondes : [www.oecd.org/competition/roundtables](http://www.oecd.org/competition/roundtables). Sauf refus exprès, le Secrétariat reproduira toutes les contributions écrites sur le site.

Afin de garantir la bonne organisation de l'événement, les participants sont invités à informer le Secrétariat de leur intention de lui soumettre une contribution écrite au plus tard le **vendredi 29 septembre 2023**. La date limite pour soumettre la contribution écrite, qui doit être accompagnée d'un bref résumé portant sur son contenu (maximum une page), est fixée au **vendredi 27 octobre 2023**. Si ce délai n'est pas respecté, la contribution risque de ne pas être communiquée aux délégués via O.N.E. avec suffisamment d'avance.

Toutes les demandes relatives aux documents à l'occasion de cette table ronde doivent être communiquées à Mme Angélique Servin ([angelique.servin@oecd.org](mailto:angelique.servin@oecd.org)). Toutes les demandes portant sur le fond doivent être adressées à M. Richard May ([richard.may@oecd.org](mailto:richard.may@oecd.org)).

## Annexe - Propositions de questions à prendre en compte dans le cadre des contributions écrites

### Table ronde sur l'évaluation ex post des mesures correctives

Pour vous aider à rédiger votre contribution, vous trouverez dans cette annexe une liste de questions à examiner. Il n'est pas nécessaire d'y répondre à toutes, et vous pourrez aussi traiter des questions qui ne figurent pas sur la liste. Il conviendrait par ailleurs d'illustrer vos réponses en évoquant, le cas échéant, des affaires ou des initiatives de promotion s'y rapportant. Veuillez rédiger votre contribution comme s'il s'agissait d'un mémoire plutôt que d'une liste de réponses à des questions. Vous pouvez inclure une annexe dressant une brève liste de cas concrets.

#### Évaluation ex post des mesures correctives

- Quelle est votre expérience des évaluations *ex post* des mesures correctives ? Sous quelles formes les évaluations ont-elles été réalisées (par ex. interne/externe, analyse qualitative/quantitative, etc.) ?
- Avez-vous procédé à des examens internes visant à évaluer la conception de vos mesures correctives ou le fonctionnement des procédures qui les régissent ?
- Y a-t-il, à votre connaissance, d'autres organisations ou universitaires qui réalisent des évaluations *ex post* de mesures correctives que vous avez prises par le passé ?

#### Avantages et difficultés des évaluations

- Quels enseignements avez-vous tirés des évaluations *ex post* des mesures correctives ? Avez-vous exploité les résultats d'évaluations de ce type menées dans d'autres juridictions afin d'améliorer vos pratiques ?
- Selon vous, quels sont les grands avantages des évaluations *ex post* des mesures correctives ? Pouvez-vous fournir des exemples de telles évaluations qui vous ont permis d'améliorer vos pratiques ?
- Quels sont les principales difficultés ou les principaux risques de ces évaluations ? Avez-vous trouvé des moyens de les atténuer ?
- Dans le cas où vous n'avez pas encore entrepris d'examens, ou pas autant que vous le souhaitez, quelles en sont les raisons ?

#### Mener des évaluations ex post

- Comment et quand choisissez-vous les mesures correctives à soumettre à une évaluation *ex post* ?
- Quel procédé suivez-vous lors des examens *ex post* des mesures correctives ? Avez-vous opté pour des examens internes ou externes ?
- En interne, quelles étaient les exigences applicables en termes d'effectifs et de délais ? Avez-vous constitué une équipe spécifiquement chargée de l'examen ? En externe, comment veillez-vous à ce que le processus soit mené à bien ?
- Quelles pratiques sont essentielles à une évaluation *ex post* des mesures correctives réussie ? Que ferez-vous différemment au vu de ces expériences ?
- Quelles sont les similitudes et les différences entre ces évaluations et d'autres formes d'examens *ex post* ?

- Que faites-vous une fois l'évaluation terminée ? Le cas échéant, comment communiquez-vous les résultats ? Comment diffusez et intégrez-vous les résultats en interne ?

***Interaction avec d'autres éléments ex post des mesures correctives***

- Quelles sont les interactions entre le fonctionnement d'une mesure corrective et une évaluation *ex post*, par exemple s'agissant du suivi des mesures ?
- Vous est-il arrivé d'examiner une mesure corrective qui s'est avérée moins efficace que prévu ?

## Bibliographie préliminaire

- Bureau de la concurrence Canada (2011), « Étude sur les mesures correctives en matière de fusions », *Bulletin*, <https://ised-isde.canada.ca/site/competition-bureau-canada/sites/default/files/attachments/2022/cb-merger-remedy-study-summary-e.pdf>
- Competition and Markets Authority, *Understanding Past Merger Remedies, 2015-2019*, <https://www.gov.uk/government/publications/understanding-past-merger-remedies>
- DG COMP (2005), *Merger Remedies Study*, [https://ec.europa.eu/competition/mergers/legislation/remedies\\_study.pdf](https://ec.europa.eu/competition/mergers/legislation/remedies_study.pdf)
- Houska, T. (2014), *Ex-post merger analysis: A case study of a P&G/Gillette merger*, <https://www.ceeol.com/search/chapter-detail?id=841783>
- Federal Trade Commission (2017), *The FTC's Merger Remedies 2006-2012, A Report of the Bureau of Competition and Economics*, [https://www.ftc.gov/system/files/documents/reports/ftcs-merger-remedies-2006-2012-report-bureaus-competition-economics/p143100\\_ftc\\_merger\\_remedies\\_2006-2012.pdf](https://www.ftc.gov/system/files/documents/reports/ftcs-merger-remedies-2006-2012-report-bureaus-competition-economics/p143100_ftc_merger_remedies_2006-2012.pdf)
- Federal Trade Commission (1999), *A Study of The Commission's Divestiture Process*, <https://www.ftc.gov/sites/default/files/attachments/merger-review/divestiture.pdf>
- Fletcher, A. (2016), *The Role of Demand-Side Remedies in Driving Effective Competition, A Review for Which?*, Centre for Competition Policy, [https://www.regulation.org.uk/library/2016-CCP-Demand\\_Side\\_Remedies.pdf](https://www.regulation.org.uk/library/2016-CCP-Demand_Side_Remedies.pdf)
- Gorecki, P (2021), *A Change in Direction for Merger Control in Ireland: An Ex Ante/Ex Post Case Study Evaluation*, [https://mpr.a.uni-muenchen.de/108743/1/MPRA\\_paper\\_108743.pdf](https://mpr.a.uni-muenchen.de/108743/1/MPRA_paper_108743.pdf)
- Ilzkovitz, F. et A. Dierx (2015), *Ex-post economic evaluation of competition policy enforcement: A review of the literature*, DG Concurrence, [https://ec.europa.eu/competition/publications/reports/expost\\_evaluation\\_competition\\_policy\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/competition/publications/reports/expost_evaluation_competition_policy_en.pdf)
- Kovacic, W. (2006), *Using Ex Post Evaluations to Improve the Performance of Competition Policy Authorities*, [https://scholarship.law.gwu.edu/faculty\\_publications/624/](https://scholarship.law.gwu.edu/faculty_publications/624/)
- Kwoka, J. (2014), *Mergers, Merger Control, and Remedies: A Retrospective Analysis of U.S. Policy*, <https://direct.mit.edu/books/book/3084/Mergers-Merger-Control-and-RemediesA-Retrospective>
- Lear (2006), *Ex-Post Review of Merger Control Decisions, A study for the European Commission prepared by Lear*, Laboratorio di economia, antitrust, regolamentazione, [https://www.learlab.com/wp-content/uploads/2016/03/lear\\_ex\\_post\\_1170672540.pdf](https://www.learlab.com/wp-content/uploads/2016/03/lear_ex_post_1170672540.pdf)
- Motta, M., M. Polo et H. Vasconcelos (2007), *Merger remedies in the European Union: An overview*, <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0003603X0705200310>
- Ormosi, P. et al (2015), *A review of merger decisions in the EU: What can we learn from ex-post evaluations?*, Commission européenne, <https://ec.europa.eu/competition/publications/reports/kd0115715enn.pdf>
- OCDE (2011), *Impact Evaluation of Merger Decisions*, <https://www.oecd.org/daf/competition/Impactevaluationofmergerdecisions2011.pdf>
- OCDE (2011), *Remedies in Merger Cases*, <https://www.oecd.org/daf/competition/RemediesinMergerCases2011.pdf>
- OCDE (2016), *Guide de référence pour les évaluations ex post des décisions des autorités de la concurrence*, <https://www.oecd.org/daf/competition/reference-guide-on-ex-post-evaluation-of-enforcement-decisions.htm>
- OCDE (2022), *Disentangling Consummated Mergers*, <https://www.oecd.org/daf/competition/disentangling-consummated-mergers-experiences-and-challenges.htm>